



Confédération Paysanne

LA FEUILLE DE CHOU



ADEAR
des Bouches-du-Rhône

N° 16, septembre 2006

Journal paysan des Bouches-du-Rhône

**La Semaine
de l'agriculture paysanne
Du 23 au 30 septembre
2006**

**Le 30/09/06:
Fête de la Conf 13 à Aureille**

Être paysan et vivre de son travail

Pour compenser la baisse et le tassement des prix de vente, il y a un principe bien établi dans l'agriculture : augmenter la production. Or nous constatons le résultat de cette pratique : surproduction chronique, forte concurrence entre les producteurs et leur élimination assurée. Le métier, devenu trop incertain économiquement, défavorise les installations. Les reprises d'installations sont pratiquement impossibles car celles-ci restent trop chères, trop grandes, trop spécialisées...

L'ADEAR et la Confédération Paysanne soutiennent une agriculture dite paysanne, qui cherche un équilibre entre producteur/consommateur/économie/services/environnement/... Cette nouvelle manière de raisonner et de pratiquer porte ses fruits et intéresse de plus en plus. Des reconversions et des installations sont réalisées. Des paniers paysans, les marchés paysans, les points de vente collectifs, les AMAP, demain les épiceries sociales et solidaires sont des instruments qui permettront à des paysans petits et moyens de vivre de leur travail. Produire moins, produire mieux, valoriser sa production, se regrouper pour la vendre, être partenaire avec les consommateurs, d'autres pistes restent à inventer.

Conscients d'ouvrir une nouvelle voie, nous cherchons par notre action à livrer des produits de qualité, accessibles au plus grand nombre (ce qui n'est pas encore le cas aujourd'hui) tout en assurant un prix rémunérateur aux producteurs.

Est-ce une nouvelle manière de concevoir ce métier ? Des demandes pour les ventes en circuits courts sont là. L'ADEAR est sur le terrain et recrute des nouveaux producteurs. Vous êtes intéressés ? Passez donc nous voir!!!

Henri Cestier, président de l'ADEAR



Fruits et légumes P2

Réformer l'OCM fruits et légumes : pour qui ??

Statut agricole P3

Une conjointe très collaboratrice

Dossier viticulture P4

La viticulture rattrapée par la mondialisation
Interview d'un président de coopérative

Agriculture industrielle P6

Une agriculture sans avenir

Accueil Paysan P7

Une alternative paysanne d'accueil à la ferme

Agriculture paysanne P8

L'agriculture paysanne, une démarche pour un projet de société

Confédération Paysanne des Bouches-du-Rhône

Syndicat pour une agriculture paysanne et la défense de ses travailleurs
Membre de la Coordination Paysanne Européenne et de Via Campesina

Tel/fax : 04-90-55-78-23

E-mail : conf13@free.fr

ADEAR 13

Association pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural

Tel/fax : 04-90-55-17-86 / 78-23

E-mail : adear13@free.fr

10 av. du Général de Gaulle
13 330 PELISSANNE



Réformer l'OCM fruits et légumes : pour qui ?

Une nouvelle proposition de réforme de l'OCM fruits et légumes pour sauver la filière ne se justifie que si elle s'appuie sur l'analyse critique du modèle actuel et si elle en précise les objectifs.

Dans le document préparatoire en vue d'une consultation sur l'analyse d'impact, l'auteur, Cristina Lobillo Borrero, souligne les dysfonctionnements régulièrement constatés concernant l'insuffisance du regroupement de l'offre à travers les OP, les impacts sur l'environnement, la désaffectation des consommateurs, la distorsion de concurrence par les coûts sociaux du travail, les soutiens en cas de crises conjoncturelles.

Le contenu des propositions de thèmes à étudier montre qu'ils se cantonnent dans le cadre du modèle actuel à la production de fruits et de légumes de masse et aux acteurs de la distribution hégémoniques.

Il est d'ailleurs précisé que les réformes éventuelles doivent être proposées dans le cadre de la PAC et des orientations libérales de l'Europe en accord avec la stratégie de Lisbonne et les contraintes de

l'OCM. Si le cadre de l'OCM est impératif, ne perdons pas de temps dans une nouvelle réforme ; la loi du plus fort est de règle, la liberté d'entreprendre dans ce cadre n'a que faire des préoccupations environnementales et sociales.

Si le cadre de l'OCM actuel est impératif, ne perdons pas de temps dans une nouvelle réforme

Notre approche est différente. La production arboricole et légumière, comme la majorité de la production agricole dans un territoire donné, a pour vocation de nourrir correctement sa population. Cela signifie qu'elle fournit, en accord avec les citoyens, des aliments sains et de bonne valeur nutritionnelle (critère qui doit être mesuré et rendu transparent). L'agriculteur est responsable de la fourniture

des aliments jusqu'au consommateur final, et des moyens qu'il met en œuvre. Ces moyens ont forcément un impact sur l'environnement et sur l'aménagement des espaces naturels, domaines dans lesquels le citoyen est concerné.

Lors de cette consultation, nous avons émis bon nombre de propositions :

- Maîtriser la production : nous devons définir un niveau de production de fruits et légumes au regard de la consommation européenne. La définition pour chaque production d'une dimension économique par actif et compatible avec la mise en œuvre d'une agriculture diversifiée doit permettre d'occuper l'espace dans un cadre de relative autonomie financière.
- Améliorer la qualité des produits et préserver l'environnement : il est primordial de redéfinir, hors de toutes contraintes commerciales, les conditions d'une production d'aliments promoteurs de bien-être et de santé. Nous devons mettre la valeur dans la qualité nutritionnelle à travers des équilibres subtils variétés-terroirs-saisons en impliquant les agriculteurs dans cette démarche. Enfin, il est temps de favoriser la consommation des produits de proximité à des prix raisonnables, afin de réduire les nuisances liées aux transports.

- Établir de nouveaux critères d'accès aux aides européennes conditionnées à des clauses contraignantes et obligatoires : les aides européennes doivent se répartir sur la base de :

Clauses sociales (dimension économique par actif paysan à ne pas dépasser, respect d'un rapport emploi paysan/emploi salarié, normes sociales équivalentes);

Clauses économiques (intégration dans le processus de maîtrise européenne);

Clauses sanitaires et pratiques garantissant la pérennité des ressources rares.

- Modifier les organisations de producteurs : il faut baisser les seuils pour laisser la possibilité aux producteurs de petits volumes diversifiés d'intégrer l'organisation économique, dans des structures qui répondent à leurs besoins et spécificités. Il est primordial que les producteurs soient au centre des organisations de producteurs (interdire la possibilité d'adhésion de personnes physiques ou morales non producteurs).

Pour conclure, il y a fort à parier que la réforme de l'OCM fruits et légumes sera encore et toujours favorable aux grosses structures exportatrices. Les petites et moyennes exploitations risquent d'être les oubliées de la réforme. Entrons en résistance contre le rouleau compresseur néolibéral pour sauver notre métier.

Laetitia Million

Soutenir la liste Confédération Paysanne aux élections des chambres d'agriculture

En janvier 2007 se déroulent les élections des chambres d'agriculture. Vous ne souhaitez pas être sur la liste de la Confédération Paysanne mais vous la soutenez ainsi que les idées qu'elle défend.

Nous vous proposons de faire partie du comité de soutien de la liste Confédération Paysanne.

Le simple fait de soutenir la liste peut nous aider à faire un bon score lors de ces élections et à entrevoir un développement agricole différent.

Le comité de soutien n'implique pas forcément de participer à des réunions. Toutefois, nous souhaitons mettre en place des réunions loca-

les. Donc, si vous êtes disponibles pour organiser une rencontre avec les responsables départementaux et vos voisins paysans, les bonnes volontés seront les bienvenues.

Bulletin de soutien

Nom :

Prénom :

Adresse :

Production s :

Responsabilités professionnelles :

Je désire m'inscrire au comité de soutien à la liste Confédération Paysanne

Signature :



Samedi 2 septembre : Mattia, trésorier de la conf'13 et Alexandra se sont dit « oui ».

Les responsables de la Conf'13 souhaitent plein de bonheur à la famille Siffredi.



Une conjointe très collaboratrice

Dans beaucoup d'exploitations agricoles, les femmes assument de plus en plus de responsabilités tant dans les travaux quotidiens que dans la gestion. Qu'en est-il de leur reconnaissance sociale ?
Témoignage.

Après le congé parental auquel j'ai pu prétendre suite à la naissance de notre troisième enfant, je me retrouvais dans la situation de nombreuses femmes de paysans sans statut réel. Aussi, le statut de conjointe collaboratrice ayant été créé, j'ai opté pour cette demi-mesure auprès de la MSA en 2001. Tout en m'offrant une reconnaissance sociale pour tout le travail que j'accomplissais sur l'exploitation, ce statut m'ouvrait des droits élargis à la retraite agricole ainsi que la possibilité d'être couverte, dans le cadre de l'AAEXA contre les accidents et les maladies professionnelles.

C'est certain, il s'agit d'une charge supplémentaire pour l'entreprise tant pour les cotisations vieillesse (environ 305 €) que pour la cotisation AAEXA, mais n'est-ce pas une nécessité quand on conduit des tracteurs, des camions, qu'on traite, qu'on gère la comptabilité, la commercialisation, les salariés, les relations avec l'Administration,

avec les banques (et j'en passe), en bref, qu'on codirige autant que le chef d'exploitation ?

En plus, cette reconnaissance n'est pas grand-chose comparé aux heures de travail effectuées pour faire tourner l'exploitation. Quel salarié accepterait de travailler pour l'ouverture d'un droit à une pension retraite forfaitaire et proportionnelle (dont on connaît le montant !!!) ?

Être reconnus comme les égales des hommes

Bien sur, ce statut est une avancée, un tout petit pas vers l'égalité homme/femme. Il faudrait que toutes les femmes de paysans y souscrivent et surtout cotisent à l'AAEXA (quitte à souscrire en plus une assurance privée pour avoir droit aux mêmes indemnités journalières que les hommes, et c'est la moindre des choses quand on est une pièce essentielle de l'entreprise).

Ce statut nous laisse le droit de travailler en dehors de l'exploitation (dans la limite d'un certain plafond). Il nous ouvre des droits à la formation dans le cadre du fond VIVEA, et nous permet d'être éligibles dans les organismes professionnels

Pourtant, en tant que femme, une chose me choque : il nous faut demander l'autorisation du chef d'exploitation pour avoir droit à ce statut. Il faut, au moment du dépôt du dossier par lettre recommandée auprès de la MSA, joindre une confirmation écrite, de l'accord du chef d'exploitation ! On est bien loin de l'égalité dans le monde agricole où la misogynie a encore de beaux représentants.

Il devient urgent, dans un monde où les femmes prennent de plus en plus d'importance économique, politique et sociale, que dans le secteur agricole, les coresponsables, les cotrailleurs que nous sommes soient reconnues comme les égales des hommes, tant au niveau social, que pour la reconnaissance des droits économiques ou des couvertures par les assurances.

**Marie-Claude Zembalia,
maraîchère à
Saint-Martin-de-Crau**

La taille des exploitations continue à augmenter en 2005

La taille des 347 000 exploitations « professionnelles » continue à augmenter en moyenne : elle a atteint près de 74 ha en 2005, soit 9 de plus qu'en 2000, indique « l'enquête sur la structure des exploitations agricoles en 2005 » du Service central des enquêtes et études statistiques du ministère de l'Agriculture. Cette tendance à l'agrandissement se vérifie pour toutes les spécialisations : grandes cultures (11 ha de plus qu'en 2000), élevages bovins (9 ha de plus pour les prairies), vaches allaitantes (de 50 à 53 têtes), viticulture (de 13 à 14 ha).

Huile végétale pure : un porte-parole de la Confédération Paysanne en « garde à vue » !

Olivier Lainé, porte-parole de la Confédération Paysanne de Seine-Maritime, a été arrêté par les douanes alors qu'il procédait à des livraisons dans son véhicule professionnel. Son « délit » est d'avoir roulé avec de l'huile végétale pure.

La Confédération Paysanne dénonce la duplicité de l'État, qui prône dans ses discours une volonté de progresser vers une plus grande autonomie énergétique des exploitations agricoles et de lutter contre l'effet de serre.

De plus, la Confédération Paysanne réaffirme son opposition à la stratégie gouvernementale fondée exclusivement sur les biocarburants industriels.

En effet, quand on considère l'intégralité de ces filières, elles ne présentent pas de bilans énergétiques et environnementaux satisfaisants, elles ne sont pas économiquement rentables et elles profitent exclusivement à des lobbies agricoles et pétroliers sans considération pour le développement de l'économie locale.

Annick Botte nous a quittés

Elle est décédée accidentellement le 21 juin 2006 en rentrant du marché du cours Julien. Parisienne de naissance, provençale de cœur et d'adoption, Annick vivait depuis treize ans au mas des Baumettes auprès de son compagnon Robert dont elle était la fidèle ambassadrice sur les marchés paysans pour vendre son huile AOC, ses cerises, ses abricots et autres produits transformés (tapenades et jus de fruits).

Annick avait séduit à une pléiade d'amis à Mouriès grâce à sa gentillesse, sa simplicité et sa convivialité. Elle avait fêté, il y a très peu de temps, ses 60 ans.

Nous, tous ses amis des marchés paysans qui avons eu la chance et le bonheur de la connaître, ressentons cruellement le vide de son absence tout en gardant au fond du cœur son sourire.

Nous présentons à Robert nos sincères condoléances et nous nous associons à son chagrin.

Monique Chantre



La viticulture rattrapée par la mondialisation

Sur fond de crise viticole qualifiée de « structurelle » (la production mondiale de vin, actuellement déjà excédentaire, progresse plus vite que la consommation), la Commission européenne réforme l'OCM (Organisation commune des marchés) vitivinicole. Les premières propositions sont assez inquiétantes mais pas surprenantes, la Commission étant bien ancrée dans une logique d'adaptation de l'économie européenne aux règles d'une OMC (Organisation mondiale du commerce) ultra-libérale.

La viticulture européenne, avec son système de régulations, fait un peu tache dans un contexte libéral, et une crise est le prétexte idéal pour changer tout cela.

La couleur est annoncée d'entrée : « Assainir le marché, puis laisser faire les forces du marché. » Pour assainir le marché, la position phare est l'arrachage définitif en cinq ans de 400000 ha de vignes (12 % des surfaces actuelles). Cette mesure a un coût élevé qui serait compensé en partie par l'abandon des aides à la distillation et au stockage privé.

Donner l'illusion d'un produit de qualité au consommateur

Pour bien armer la viticulture européenne pour la compétition mondiale, la réforme envisage de libérer les pratiques œnologiques, ce qui est déjà une réalité dans bien des parties du monde, pour produire un vin standardisé qui correspondrait à la demande des nouveaux consommateurs.

En clair, on propose à une partie de la viticulture de fonctionner sur le schéma

de beaucoup d'autres filières agricoles : le producteur fournit la matière première « raisin ». Sous prétexte de compétitivité, les structures de vinification lui proposent des prix de plus en plus bas. C'est une logique de matière première quelconque que les chimistes sont chargés d'arranger, le « marketing » faisant le reste, c'est-à-dire donner au consommateur l'illusion d'un produit de qualité vraie. Quand on parle de structures de vinification, il s'agit soit de « wineries » privées (voir encadré), soit l'équivalent dans la coopération puisqu'en France on est en train de planifier la concentration des coopératives pour justement faire des unités de vinification « performantes », « adaptées à la mondialisation ». Coopérateurs, certains tracent votre avenir dans le vin industriel (voir encadré).

Lorsque le marché sera assaini, la Commission européenne a l'intention de supprimer les restrictions sur les droits de plantation. On pourra planter des vignes où on veut, quand on veut, le marché nous conduira à prendre la bonne décision

(argument difficile à avaler pour une culture qui est mise en place pour plusieurs dizaines d'années). On prête décidément bien des vertus aux « forces du marché » puisqu'elles sont censées générer une « viticulture durable d'un point de vue économique, culturel, social et environnemental ».

Devant les perspectives inquiétantes qu'offrent les solutions envisagées par la Commission européenne pour faire face à la crise viticole, la Confédération Paysanne a un ensemble de



contre-propositions très concrètes à faire en termes de gestion rigoureuse du potentiel viticole, de pratiques œnologiques traditionnelles, de régulation des marchés vitivinicoles, d'orientation vers une viticulture durable et de prises de position dans les négociations internationales.

Mais il faut avant tout se

préoccuper de la situation catastrophique de nombreux viticulteurs. Bien peu d'efforts sont faits pour les aider à passer une période

Se rappeler que les batailles ne se mènent pas avec des morts

difficile. La tendance est plutôt à encourager des sorties de métier soit directement et en douceur à travers des aides de toutes sortes (primes d'arrachage, préretraite, etc.), soit indirectement en proposant des solutions bancales comme le mirage de la viticulture industrielle qui va partir à la conquête des marchés mondiaux sous l'étendard « vins de France ».

La viticulture a un bel avenir, mais pour l'assurer il y a bien des combats à mener que ce soit pour la définition du vin, la transparence de l'étiquetage, la viticulture durable, les valeurs de la coopération, mais il faut se rappeler que les batailles ne se mènent pas avec des morts.

Josué Morand
Viticulteur dans le Var

Winery

Winery, c'est-à-dire structure qui élabore du vin.

Ces wineries souvent ne produisent qu'une partie du raisin transformé. Le reste est acheté à des producteurs indépendants. En période de marché porteur, le producteur a des avantages

lorsqu'il participe à ce système : sa récolte est payée rapidement, sur la base d'une moyenne du prix du marché majorée éventuellement si le vignoble est bien entretenu, sa vendange dure peu de temps car il optimise le transport du raisin en utilisant des benes de grande contenance.

Là où le bât blesse, ce sont dans les périodes de vente de vin. L'engagement de la « winery » avec le producteur n'est que d'un an. Quand les vins restent dans les cuves, la « winery » réduit l'année suivante ses achats de raisins, et le producteur se retrouve le bec dans l'eau.

C'est ce qui arrive actuellement en Australie où le système des « wineries » est très généralisé, et où 5 millions d'hectolitres ne trouvent pas preneur. De grandes surfaces ne sont tout simplement pas vendangées.



Interview de Didier Pauriol, président de la Cave coopérative de Lambesc

Au regard des éléments historiques, comment décrirais-tu la situation viticole dans les Bouches-du-Rhône ?

Il y a deux tournants dans l'histoire viticole des Bouches-du-Rhône. Le premier, c'est la création des coopératives viticoles au début du XX^e siècle. La mise en place de la coopération a permis de faire face à la crise. Le second est la création de l'AOC Coteaux d'Aix-en-Provence en 1985. L'AOC a apporté des contraintes mais elle a aussi permis d'avancer sur la qualité du vin, notamment en lançant la tendance dans les années 1980 à la réduction de la production pour augmenter la qualité des produits. Finalement, ces deux faits historiques nous permettent peut être de ne pas subir la crise de plein fouet.

Quels sont les atouts et les contraintes de la viticulture des Bouches-du-Rhône ?

La première contrainte, qui peut être aussi considérée comme un atout, est la population des Bouches-du-Rhône. En effet, elle provoque une pression foncière qui rogne

peu à peu la surface agricole du département et, par conséquent, met en péril les coopératives par la diminution des surfaces récoltées mais, dans le même temps, cela constitue un potentiel important de consommateurs locaux (environ un million). C'est une contradiction qui n'est pas facile à gérer. Enfin, la Provence a une image porteuse pour la vente de vin rosé. C'est un atout important pour la viticulture du département. Un des avantages des coopératives est de pouvoir fournir un service de qualité.

Selon toi, quelles sont les perspectives pour la viticulture dans le département ?

Je suis optimiste pour la viticulture même s'il y a des crises. La consommation mondiale progresse. Le marché du rosé progresse et gagne des parts de marché en France et à l'international. Quand on sait que le rosé représente 75 % de la production des Bouches-du-Rhône, cela évoque de bonnes perspectives. Le développement des circuits courts est une grosse opportunité pour les coops. Aujourd'hui, peu de coopératives ont la fa-

culté de répondre aux marchés extérieurs, il faudra se doter de nouvelles capacités pour y répondre.



Toutefois, il y a aussi des signes inquiétants, notamment la réforme de l'OCM viticole qui fragilisera les coopératives. L'arrachage (qui va réduire les surfaces pour les coops), la suppression de la distillation pour évacuer les surplus et des vins de médiocre qualité sont des mesures très dangereuses pour les coopératives et la viticulture en général. La réforme des AOC est aussi une des incertitudes car on ne sait pas comment seront rédigés les futurs cahiers des charges. Enfin, les mesures contre l'alcool ont des conséquences néfastes sur la consommation de vin.

Quel est et sera le rôle des coopératives ?

Assez souvent, dans nos communes, la santé des coopératives est un révélateur de la santé et du dynamisme de l'agriculture locale. Elles impliquent de travailler collectivement, ce qui permet d'être plus forts et intelligents par la confrontation des différents points de vue et idées. Les coopératives aident à maintenir un bon équilibre entre les petites, moyennes et les grosses exploitations (les unes ont besoin des autres). Les coopératives sont des structures rentables qui permettent et permettront d'être compétitifs sur le marché international. La coopérative est à le fondement d'une agriculture viable et rémunératrice pour les paysans. Maintenir un nombre important de paysans est une priorité et constitue le véritable enjeu de la survie de l'agriculture. La baisse du nombre d'agriculteurs ne sauvera pas l'agriculture. La coopérative a également un rôle indirect de façonnage des paysages.

Interview réalisée par
Thomas LEVILLAIN

Coopération vinicole

La CCVF (Confédération des coopératives viticoles de France) a tenu son congrès du 4 au 6 juillet 2006 à Toulouse. Ce congrès affiche la couleur : les coopératives sont inadaptées au nouveau contexte mondial. Pour le président Denis Verdier : « 900 coopératives, c'est trop », il faut générer un vaste mouvement de concentration.

Réaction oblige, rappelons les valeurs fondamentales de la coopération. Il ne s'agit pas là de théorie, mais bien d'un vécu de vingt huit ans dans une cave coopérative villageoise, produisant 13 000 hl de vin :

- Vinifier et commercialiser collectivement libère du temps

pour soigner la culture, et par période faire autre chose, loisirs, compléments de revenu, etc.

- Être à l'échelle d'un village, pour cette structure c'est être non seulement un poumon économique, mais aussi assurer le caractère rural du village.

- La petite dimension signifie que l'ensemble des professionnels fait partie du conseil d'administration. Donc chacun se sent pleinement responsable (il n'y a pas de délégation à un directeur) et les réunions fréquentes, la participation aux décisions créent du lien et du respect entre les uns et les autres quelles que soient les différences.

- L'entraide et la solidarité sont une réalité.

- La petite dimension fait que la vente directe a un poids important (35 % de la production) et elle oblige à des efforts permanents de qualité.

- Le grand nombre de petits apporteurs conforte la vente directe et est un facteur de fidélité de la clientèle.

- La tricherie n'est pas de règle.

- La petite dimension permet plus de capacité d'adaptation : l'argument selon lequel existe un seuil critique en dessous duquel la coopérative n'est plus viable est une idiotie : une des caves les plus performantes du Var ne produit que 3 000 hl.

Il est évident que la plupart de ces atouts disparaissent avec la concentration des coopératives.

Bien sûr, certaines ne fonctionnent pas aussi bien que selon cette description, mais si on n'utilisait qu'une fraction de l'argent attribué aux fusions pour accompagner les caves dans leur gestion et former les administrateurs, on aurait sur le territoire un tissu de coopératives capables de fournir des vins de qualité, ancrés dans un terroir identifiable, à des prix abordables.

L'avenir de la coopération n'est pas dans la production industrielle et le gigantisme, n'en déplaise aux responsables de la coopération qui sont surtout préoccupés à préserver leurs notabilités agricoles en allant dans le sens du grand vent libéral.

Josué Morand



Une agriculture sans avenir

Le 1^{er} juin 2006, la Confédération Paysanne organisait une conférence de presse pour dénoncer les ravages de l'agriculture industrielle. Elle appelle les collectivités locales à réagir pour le retour des terres à l'agriculture paysanne.

En 1999 déjà, la Confédération Paysanne manifestait contre l'installation d'exploitations industrielles à Saint-Martin-de-Crau. Ce n'est pas une petite affaire : un millier d'hectares et un dixième de la production française de pêches et de brugnons, installés sur des prairies sèches de la Crau, retournées et perdues. Des dizaines de petits arboriculteurs locaux, brutalement soumis à cette concurrence hors d'échelle, mettent la clé sous la porte.

Produire beaucoup avec de faibles marges est une impasse

Plusieurs sociétés s'enchevêtrent dans cette affaire mais forment un géant aux pieds d'argile. A l'automne 2005, elles se déclarent en cessation de paiement. Il est probable qu'elles ne pourront

pas éviter la liquidation judiciaire.

Le plus fort, c'est que les dirigeants considèrent que ce sont les travailleurs saisonniers immigrés qui sont la cause principale de leurs malheurs. Ne soyons pas dupes ! La chute de cet empire prouve bien que l'agriculture industrielle n'est pas rentable. La logique financière (et non économique) montre ses limites dans cette affaire. Produire beaucoup avec de faibles marges est bel et bien une impasse.

Tant de dégâts économiques, sociaux et environnementaux pour en arriver là !

La Confédération Paysanne demande la création d'une véritable cellule de crise, que toutes les collectivités locales, notamment le dé-

partement et la Région, s'investissent pour que les terrains servent à l'installation d'exploitations à taille humaine, diversifiées (arboriculture, pastoralisme, foin de Crau...), et ne soient pas rendus à l'agriculture industrielle. Car, comme l'a rappelé le syndicat lors d'une conférence de presse sur le site début juin : « L'agriculture industrielle n'a pas d'avenir dans ce monde et ce monde n'a pas d'avenir avec l'agriculture



Les vergers attaqués par la sharka, virus rendant les fruits invendables, sont abattus par une scieuse.

industrielle. » Nous travaillons sur cette affaire pour que le maximum de terres puissent être restituées à l'agriculture paysanne. N'hésitez pas à nous faire signe.

Thomas Levillain

Les rendez-vous

18 septembre Formation haies et auxiliaires de productions avec René Rieux (INRA) à Mallemort

23 au 30 septembre Semaine de l'agriculture paysanne

30 septembre Fête de la conf13 à la manade Gillet à Aureille

4 octobre Inauguration du point de vente pays paysans à Istres

7 octobre : La Nuit du film militant à Aubagne avec Jean-Baptiste Libouban, fondateur du mouvement des faucheurs volontaires d'OGM

9 octobre Formation : les choix de commercialisation pour valoriser ses produits

9 octobre Formation : le cycle de l'azote avec Hélène Védie (GRAB) à Saint-Martin-de-Crau

16 octobre Formation anticiper son installation : du projet au plan de financement

23 et 24 octobre Formation : être acteur du foncier dans son territoire avec terres de liens et la Safer

Programme de formations

La commission agriculture biologique de la Confédération Paysanne reprend son rythme habituel de formations. Au programme :

- **Haies et auxiliaires de production en AB** le 18 septembre avec René Rieux chercheur à l'INRA d'Avignon et coauteur du livre *Haies composites, réservoirs d'auxiliaires*.
- **Le cycle de l'azote en AB** le 9 octobre avec Hélène Védie du Groupe de recherche en agriculture biologique.
- En novembre, une formation sera consacrée aux **engrais verts**.
- En décembre, une formation **sur les itinéraires techniques et calendriers de production printemps/été** avec Catherine Mazollier.

Pour ces deux dernières formations, les dates n'ont pas encore été fixées mais cela ne saurait tarder.

Parallèlement, des formations sont mises en place sur la commercialisation en vente directe (marchés paysans, point de vente collectif, épicerie solidaire), sur l'installation (foncier et préparation de son installation) et sur l'optimisation de la fiscalité (en novembre).



D'ores et déjà, vous pouvez réserver vos places ou demander des renseignements au 04 90 55 78 23 ou par mail : conf13@free.fr

ANNONCES

Recherche 400 m² de bergerie et 30 ha de prairies pour le 1er octobre prochain. 06 88 47 68 99 (laisser un message)

Couple **cherche associé-e** pour un projet de création d'entreprise agricole : pépinière ornementale, petit élevage de lapins et camping à la ferme sur le Puy Ste Réparate. Foncier OK (3 ha). Plus de renseignements, contactez l'ADEAR au 04-90-55-17-86.



Une alternative paysanne d'accueil à la ferme

Le réseau Accueil Paysan existe depuis 1987 et se différencie par une conception différente de l'accueil en milieu rural. Les paysans s'ouvrent et font connaître leur travail et leurs produits. L'agriculture paysanne ouvre ses portes en mettant en avant des valeurs humaines.

Accueil Paysan est un groupement de paysans, qui prenant appui sur leur activité agricole mettent en place un accueil touristique et social en relation avec tous les acteurs du développement local. Sa vocation est l'accueil en monde rural sous tous ses modes, par des hommes et des femmes qui vivent en milieu rural et qui veulent faire découvrir leurs activités agricoles et le milieu dans lequel ils vivent.



Accueil Paysan s'est développé en proposant une alternative au modèle de développement intensif de l'agriculture et autour de réflexions portant sur la désertification du monde rural et les problèmes liés à l'environnement.

Aujourd'hui, il y a vingt-six adhérents dans la région PACA, majoritairement dans les départements des Alpes-de-Haute-Provence et les Hautes-Alpes mais la dynamique dans les Bouches-du-Rhône se crée peu à peu.

Dans les principes fondateurs définis dans la charte, on retrouve trois axes qui sont les piliers de cette démarche :

- Accueil du public dans toutes ses dimensions (faire connaître son métier et son environnement).

- Des pratiques agricoles qui respectent l'homme et l'environnement, notamment dans le lien avec la terre.

- Des qualités morales : respect des autres dans leurs différences et une agriculture respectueuse de l'environnement.

Un des autres principes fondateurs est l'inscription de cette activité touristique dans le développement local. Accueil Paysan met l'accent sur le contact convivial avec les personnes accueillies, avec une relation d'échange afin que le touriste puisse connaître le travail de la ferme. Le partage n'est pas un vain mot, bien souvent, les touristes consomment les produits de la ferme (ce qui permet de redonner l'envie de cuisiner aux consommateurs), ou partagent le repas avec les paysans.

Alternative au modèle de développement intensif de l'agriculture

Cette démarche est labellisée dans le cadre de la Fédération nationale d'Accueil Paysan qui regroupe plusieurs structures régionales et départementales. Accueil paysan est réservé uniquement aux paysans ; en effet, il n'est pas possible pour des non-paysans de rentrer dans ce réseau. Toutefois, les consommateurs peuvent s'associer à cette démarche en adhérant aux Amis d'Accueil Paysan. Autre point particulier, Accueil Paysan ne possède pas de centrale de réservations afin d'éviter le prélèvement d'un pourcentage de la vente (certaines centrales

Répertoire foncier

De nombreux projets d'installation ou de transmission dans le département se heurtent aujourd'hui à la question foncière, soumise à une spéculation grandissante qui encourage souvent l'opacité et le clientélisme. Pour favoriser à notre échelle les projets que nous défendons, nous tentons de mettre en place un petit répertoire foncier regroupant les demandes et les offres de terres et de bâtiments (à la vente, en location ou autres) dont la Confédération et l'A-DEAR auraient connaissance. Les annonces seront mises à jour et diffusées via *La Feuille de chou* (les premières sont listées dans le tableau ci-après). Ce répertoire ne pourra bien sûr vivre que s'il est alimenté par tous. S'adresser à Thomas ou Marie pour toute annonce ou tout renseignement, même indirect.

Demande				
Surface	Lieu	Production	Ref.	Achat ou location
3 à 5 ha	BDR	PAM	D01	Achat
2 ha + 100 ha pâturages	BDR	Élevage caprins	D02	Achat et location
1,5 à 3 ha	Péligonne	diversification	D03	Location
5 ha	Nord Alpilles	Fruits et légumes	D04	Location ou achat
5 ha	BDR	Élevage	D05	
2 ha	Salon et environs	Fruits et légumes	D06	Location
2 ha	BDR	Safran	D07	Achat
1/2 à 2 ha	La-Fare-les-Oliviers	Pépinière	D08	Achat ou location
1/2 ha	BDR	Pépinière	D09	Location
5 ha	Entressen, Miramas	Légumes	D10	Location
Offre				
300 à 400 brebis	Gardanne, Aix, Meyreuil	Ovins	O01	Mise à disposition
3 à 5 ha + îlots	Aubagne, Auriol	Maraîchage, pépinières	O 02	Location
100 ha colline + 10 ha labourables	Var	Élevage	O 02	Location

peuvent prélever jusqu'à 14%). C'est un réseau géré par des paysans et pour des paysans.

le chêne du libéralisme sera arraché. »

Christiane Estienne, présidente d'Accueil Paysan PACA

**Plus de renseignements :
Christiane Estienne
04 90 95 14 02**

Finalement, l'esprit d'accueil paysan se résume à cette phrase : « Soyons comme le roseau, se courbant lors de la tempête, pour se redresser plus fort, alors que



L'agriculture paysanne, une démarche pour un projet de société

On parle très souvent d'agriculture paysanne mais personne n'est capable de donner une définition précise de ce terme. L'ADEAR a entrepris la démarche de caractériser l'agriculture paysanne des Bouches-du-Rhône.

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, l'agriculture a pour objectif de nourrir la population française. Ainsi, l'Europe se dote de la première Politique agricole commune. Grâce à l'augmentation de la productivité, à la mécanisation du travail et à l'essor de nouvelles technologies, de grosses exploitations agricoles se développent au détriment des plus fragiles. Bien vite, l'Europe connaît une période de surproduction et insiste dans cette politique agricole en affirmant sa vocation exportatrice.

Des prix toujours plus bas

A cette nouvelle forme de production s'ajoutent le développement d'un puissant système agroalimentaire industriel et commercial et une sectorisation de la filière agricole. L'agriculture évolue vers la production de masse, transformée par de puissantes firmes industrielles, standardisée et commercialisée dans des circuits longs. La conséquence de ces évolutions se manifeste principalement dans la diminution de la part du prix du produit agricole dans le prix final du produit alimentaire, compensé par des aides européennes. Mais aujourd'hui, le constat des conséquences de ces politiques de subventions n'est pas réellement positif. Elles favorisent davantage les grosses exploitations, limitent l'accès des producteurs des pays en développement, qui ne bénéficient pas des mêmes subventions, aux marchés interna-

tionaux, compromettant leur croissance, et confortent finalement les firmes agroalimentaires dans leur politique d'achat « au rabais », puisque si la vente de la récolte ne couvre pas les frais de production, l'Europe s'en charge.

Dans un tel contexte, nous pouvons nous demander quelle est la place de l'agriculture paysanne actuellement défendue par la Confédération Paysanne. Cette démarche a pour objectif de revenir à une agriculture plus rémunératrice pour le paysan, plus autonome (vis-à-vis des fournisseurs, de la grande distribution et des aides) et plus respectueuse de l'environnement. Une agriculture plus rémunératrice, cela signifie un prix de vente du produit qui soit fixé en fonction des coûts de produc-

Cependant, aujourd'hui, s'ajoutent des attentes de la société qui souhaite des produits garantis d'une qualité gustative et sanitaire et des pratiques agricoles respectueuses du milieu naturel. Cette notion de multifonctionnalité remet donc en question le modèle agricole actuel, qui limite l'agriculteur à un rôle essentiellement économique de production, négligeant alors toutes ses fonctions d'origine (création d'emploi, aménagement du territoire, entretien des éléments naturels, préservation des paysages et de l'identité du territoire, etc.). La reconnaissance du caractère multifonctionnel de l'agriculture paysanne permet la définition de nouveaux enjeux agricoles et la prise en compte de l'agriculture dans un projet de société.

- **Autonomie** de l'exploitation vis-à-vis des fournisseurs extérieurs (intrants, fioul, électricité, etc.).
- **Transmissibilité** de l'exploitation.
- **Répartition** du volume de production pour permettre au maximum de personnes d'accéder à l'activité.
- **Développement local** : implication du paysan dans la vie locale (associations et autres), ouverture de la ferme au public, etc.
- **Qualité du produit** et transparence.
- **Travail avec la nature** : entretien des éléments paysagers, équilibre entre les apports N-P-K et les besoins de la plante, etc.

tion, ce qui implique une réduction des intermédiaires et un retour à des circuits plus courts. La vente directe (marchés paysans, point de vente collectif, Amap) permet également de créer un lien entre le paysan et le consommateur.

Parallèlement à cette approche conceptuelle de l'agriculture paysanne, cette démarche a été définie par tout un ensemble de thèmes et d'indicateurs, détaillés dans la charte de l'agriculture paysanne, afin d'avoir une approche plus concrète de ce qu'est cette agriculture. Six

grands thèmes mettant en avant la multifonctionnalité et les enjeux de cette démarche permettent de la caractériser (voir encadré).

Une agriculture multifonctionnelle et rémunératrice

Chacun de ces thèmes se décline en plusieurs critères et indicateurs. Il est donc possible de réaliser un diagnostic AP (agriculture paysanne) d'une ferme afin de caractériser son agriculture. Cela permettra à l'agriculteur de se positionner par rapport à la démarche d'agriculture paysanne à un instant t, d'évaluer et d'améliorer le fonctionnement de son exploitation.

Une étude sur l'agriculture paysanne des Bouches-du-Rhône vient d'être réalisée à l'ADEAR 13, entre mars et juillet 2006. Sur la base de diagnostics AP, il a permis de caractériser plusieurs exploitations ainsi que d'esquisser une ébauche de l'agriculture paysanne de ce département, ses atouts et ses faiblesses. Les résultats sont encourageants mais ce travail n'est qu'un début au vu du nombre d'exploitations enquêtées.

Pour plus de renseignements sur l'étude réalisée, sur la charte de l'agriculture paysanne, ou pour réaliser un diagnostic de son exploitation, contactez l'ADEAR !

Claire DETRUIT
Stagiaire à l'ADEAR 13,
étudiante en connaissance
et gestion des terroirs

Appel à producteurs en vente directe ou grandes filières

Vous êtes producteur de fruits et légumes, peu diversifié, et intéressé pour modifier vos circuits de commercialisation ? Un projet d'épicerie solidaire est en cours sur Arles.

L'objectif est de rendre accessible aux populations à faible revenus les fruits et légumes locaux, avec un prix rémunérateur garanti pour les producteurs.

Un nouveau Marché Paysan devrait démarrer à l'automne dans le quartier de Saint Barnabé à Marseille. Nous recherchons encore

quelques producteurs.

Pour en savoir plus sur ces deux projets, contactez vite l'ADEAR !

